



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20211109-77-2021-DE
Date de télétransmission : 12/11/2021
Date de réception préfecture : 12/11/2021

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°77 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Sandrine FILLASTRE, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Eric SZWEC, Virginie SARTEUR, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Anthony ARCIERO, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Djiey Di KAMARA,

Absents représentés : Laurent CARLIER donne pouvoir Sylvie DUPOUY
Amadou SENE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX
Daniel BENAGOU donne pouvoir à Anthony ARCIERO

Secrétaire de séance : Nelly GICQUEL

Règlement intérieur de la salle des fêtes

Le règlement intérieur de la salle des fêtes a été approuvé en juillet 2021 par le conseil municipal.

Il nécessite aujourd'hui quelques modifications à la suite de la suppression de la régie de recettes « fêtes et cérémonies ».

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance du document transmis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes.

A. ROLDAO. MARTINS



Pour Copie Conforme,
Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS